



Orsières, le 14 avril 2023

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- **De Chambrier Cyrille**, Chamaille 59, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Maison Durable SA, Route du St-Bernard 20, 1937 Orsières, pour l'agrandissement du balcon, rénovation accès piéton et rénovation du bâtiment. Modification de l'autorisation 2022-004 sur la parcelle n°14130- 14174, folio n°96, zone Centre village (CV) au lieu-dit CHAMOILLE à Orsières, propriété de De Chambrier Cyrille, Chamaille 59, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/578/064 / 1/100/413.
- **Schers Vincent**, Somlaproz 146, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Alexandre Gard Architecture SA, Route de Verbier 13, 1934 Le Châble VS, pour la transformation d'un studio en garage sur la parcelle n°2187, folio n°29, zone Centre village (CV) au lieu-dit SOMLAPROZ à Orsières, propriété de Schers Vincent, Somlaproz 146, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/576/213 / 1/096/392. Dérogation article 45 du RCCZ
- **Pery Anne-Lise**, Tsamodet 26, 1944 La Fouly VS, par le bureau d'architecture Atelier iT, Rue du Bourg 28, 1920 Martigny, pour l'agrandissement de deux fenêtres sur la parcelle n°3461, folio n°16, zone Chalets dispersés (R1) au lieu-dit LA NEUVE à La Fouly VS, propriété de Pery Anne-Lise, Tsamodet 26 1944 La Fouly VS. Coordonnées : 2/573/406 / 1/086/856.
- **Montagne Alternative SA**, Commeire 50, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture dl-c, Rue du Nant 7, 1207 Genève, pour la transformation et rénovation de deux chalets sur la parcelle n°18158, folio n°84, zone Centre village (CV) au lieu-dit LA VOUADJÈRE à Orsières, propriété de Montagne Alternative SA, Commeire 50, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/578/991 / 1/096/927.

Les dossiers peuvent être consultés auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être adressées par écrit auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale